

HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL, PRÉVENIR ET SAVOIR AGIR

PROGRAMME

Qu'est-ce que le harcèlement sexuel ?

Identifier une situation de harcèlement sexuel

- Dispositions du code du travail
 - apports de la loi santé du 1er août 2021
- Précisions de la jurisprudence
- Analyse de cas
- Agissements caractéristiques (verbaux, comportementaux)

Distinguer le harcèlement moral des agissements sexistes

- Définition de l'agissement sexiste / exemples
- Apports de la loi santé du 1er août 2021
- Distinction avec la discrimination

Connaître les obligations de l'employeur

- Obligation légale de protéger la santé physique et mentale des salariés
- Désigner des référents harcèlement sexuel et agissements sexistes et préciser leur rôle
- Mettre en place une procédure interne en cas d'allégation de faits de harcèlement sexuel
- Sanctions

Savoir comment réagir efficacement face à une situation de harcèlement présumée

- Alerter : qui alerter ?
- Enquête interne
 - présomption d'innocence
 - mesures conservatoires éventuelles
 - témoignages, preuves, rapport d'enquête
- Suite de l'enquête
- Rôle de l'inspecteur du travail et du défenseur des droits

Les leviers de prévention possible

- Sensibiliser le personnel sur les propos ou comportement inappropriés
- Développer une culture du dialogue
- Réguler les situations à risque
- Agir en synergie entre acteurs de prévention

• INTER • INTRA • SUR-MESURE

DATES

- 26 janvier 2022
- 17 mars 2022
- *8 juin 2022
- 8 novembre 2022

ESPACE DE FORMATION

- Paris-Montparnasse
- * Visioconférence

DURÉE
1 jour

1060 € ht
repas inclus

RÉF. HARS

Risques
psychosociaux

OBJECTIF

Cerner la définition et les enjeux du harcèlement moral et des agissements sexistes dans l'entreprise

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Connaître le cadre juridique du harcèlement moral et des agissements sexistes
- Intégrer les dispositions introduites par la loi santé du 1er août 2021
- Savoir comment réagir face à des allégations de harcèlement sexuel
- Avoir des leviers de prévention

PUBLIC CONCERNÉ

- Médecin du travail, infirmier(e) du travail
- Assistante sociale
- DRH, représentant du personnel
- Préventeurs



INSCRIPTION EN LIGNE

Inscrivez vos collaborateurs à cette formation directement depuis ce document PDF





Formation animée par :
**CAROLINE
MOYAT AYCOBERRY**

- Consultante en Qualité de vie au travail, RPS et en techniques de médiation
- Juriste en droit du travail
- Sophrologue, relaxologue

«Je vous propose une formation qui va aborder l'ensemble des problématiques liées aux questions de harcèlement sexuel dans le cadre professionnel.

Nous évoquerons également les évolutions apportées par la loi santé du 1er août 2021 »

Caroline MOYAT AYCOBERRY

Pré-requis : Aucun

LES + DE VOTRE FORMATION



VOTRE SUIVI PEDAGOGIQUE

Votre conseillère pédagogique assure un suivi individuel de l'apprenant. Elle vous aide à définir votre projet, vous accompagne dans votre démarche, assure le suivi des questions post-formation et le lien avec le formateur.



VOTRE CONSULTANTE

Au cours de votre formation, vous allez découvrir aux travers de cas pratiques, les démarches de prévention du harcèlement sexuel au travail. La formation sera vivante et participative pour mutualiser les connaissances et compétences sur cette thématique.



VOTRE ESPACE STAGIAIRE EN LIGNE

Vous bénéficiez d'un espace stagiaire en ligne qui vous permet de retrouver l'ensemble de vos documents administratifs (convocation, attestation de stage) ainsi que les différentes ressources associées à votre stage. Votre espace stagiaire en ligne vous permet également de poser toutes vos questions ou de laisser vos commentaires. Il est accessible **15 jours** avant la date de début de votre stage.

Connexion

Connectez-vous à votre espace personnel

Email

Mot de passe

Valider

Cliquez pour vous connecter :

- Recevez vos convocations et attestations
- Consultez des ressources complémentaires
- Posez vos questions
- Suivez l'actualité C3S
- Accédez à la plateforme E-learning C3S



HORAIRES

Le premier jour de formation commence à 9h30, les jours suivants à 9h00.
Les formations se terminent à 17h10.



ACCESSIBILITÉ

Les salles de formation, basées au Mans et à Paris, sont toutes les 2 accessibles par les transports en commun (train, bus, métro pour Paris du fait de la proximité avec la gare Montparnasse et bus et tramway pour Le Mans).

Pour les stagiaires utilisant une voiture, il y a possibilité de stationner dans des parkings situés à proximité de chacun des sites.

Un accès pour personne à mobilité réduite est prévue dans chaque établissement. Un ascenseur permet d'accéder à nos salles de formation parisiennes situées au 1er étage du bâtiment. Un accès s'effectue de plain pied pour les salles de formation du Mans.



PLANS D'ACCES



Votre contact
Anne-Françoise ALLAIN
02 43 23 09 23 - formation@c3s.fr

www.c3s.fr